



## Projet de poste Hochelaga à 315-25 kV et lignes d'alimentation à 315 kV à Montréal

### Compte rendu de la séance de médiation du 2 juin 2025

<b>Lieu :</b>	Hôtel Universel, Montréal		
<b>Date et heure :</b>	le 2 juin 2025 à 18 h 00		
<b>Participants</b>			
<b>Requérant</b> Manuel Masson			
<b>Initiateur du projet (Hydro-Québec)</b>			
Alexandre Dansereau <i>Chef de projet et porte-parole</i>		Franck Duchassin <i>Chargé de projets en environnement</i>	
		Geneviève Tétreault <i>Conseillère en participation du public</i>	
<b>Personne-ressource (Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve)</b>			
Katherine Bahl <i>Conseillère en planification - urbanisme</i>			
<b>Bureau d'audiences publiques sur l'environnement</b>		Karim Chami <i>Analyste</i>	
Martin Lessard <i>Commissaire responsable de la médiation</i>			

#### 1. Mot de bienvenue et présentations

Après avoir souhaité la bienvenue, le commissaire invite les personnes présentes à se présenter.

#### 2. Médiation et rôle des participants

Martin Lessard fait un bref rappel du processus de médiation, de ses objectifs ainsi que du rôle du médiateur et des participants.

#### 3. Présentations et discussion

Le commissaire invite le requérant à présenter les objets de sa requête adressée au ministre et l'initiateur à présenter le projet en mettant l'accent sur ces objets.

Manuel Masson souhaite notamment avoir l'assurance que les mesures paysagères d'intégration du poste Hochelaga prévues par Hydro-Québec soient réellement mises en œuvre. Il estime, par ailleurs, qu'à la différence du boulevard de l'Assomption et de la rue

Hochelaga qui sont plus fréquentés par les véhicules, l'initiateur prévoit moins de mesures de masquage des infrastructures sur l'avenue Pierre-De Coubertin en impasse (limitée par une voie ferrée) qui borderait le poste. Il regrette que l'initiateur n'ait pas présenté, dans son étude d'impact, de simulation visuelle du poste à partir de cette avenue comme il l'a fait pour les deux autres artères, d'autant qu'il souligne que des piétons et cyclistes, incluant lui, l'empruntent régulièrement pour se rendre de l'autre côté de la voie ferrée.

Lors de la présentation du projet, Hydro-Québec explique qu'elle a localisé le poste à équidistance des postes Jeanne-D'Arc et Longue-Pointe arrivés en fin de vie utile, dont il reprendrait progressivement la charge, en plus de répondre aux besoins en électricité, en hausse dans le secteur (DA1, p. 3 PDF). À cet effet, elle a envisagé plusieurs aires d'accueil appartenant, notamment, à la Société de transport de Montréal (STM) à la Ville de Montréal ainsi qu'à Ray-Mount Logistics avant de jeter son dévolu sur le Boisé Steinberg (DA2). À la suite des préoccupations exprimées et des demandes formulées par des citoyens du quartier, notamment par le regroupement Mobilisation 6600, Hydro-Québec a décidé de préserver le boisé en optant pour un terrain industriel situé de l'autre côté de la rue Hochelaga pour construire le poste (DA1, p. 4 PDF).

L'initiateur rappelle les démarches de consultation et de communication menées avec les différentes parties prenantes du projet tels que Mobilisation 6600 afin de déterminer entre autres les mesures d'intégration du poste projeté à son milieu d'accueil (DA1, p. 6 PDF).

Les représentants de la Société d'État présentent ensuite les aménagements paysagers prévus dans le cadre du projet afin d'assurer une intégration harmonieuse du poste dans son environnement (DA1, p. 13 PDF). Ceux-ci incluent deux bassins de rétention des eaux de pluie boisés et végétalisés qui occuperaient le quart de la superficie du terrain du poste. Le plus grand des deux serait accessible au public et comprendrait, notamment, un chemin rocailleux et une station composée de roches permettant de s'asseoir. L'autre bassin serait aménagé en bordure de la rue Hochelaga dans le prolongement de la façade principale du poste dont le cachet architectural rappellerait les grands projets d'Hydro-Québec (PR5.3, p. 2-21 et PR5.5, p. 71 PDF et 73 PDF). L'initiateur construirait également une clôture architecturale le long de l'avenue Pierre-de-Coubertin ainsi que du côté du poste mitoyen au terrain de la Ville de Montréal qui borde le boulevard de l'Assomption. Hydro-Québec poursuit ses échanges avec des parties prenantes du projet notamment pour la clôture architecturale (PR5.3, p. 2-21 et PR5.5, p. 71 PDF et 73 PDF).

L'urbaniste de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Katherine Bahl, a expliqué que la Ville avait l'intention d'aménager un espace public sur le terrain contigu à celui d'Hydro-Québec dont elle est propriétaire dans le but de créer « une coulée verte » qui inclurait le boisé Steinberg et la friche de la voie ferrée du CN. Ceci permettrait d'assurer une connexion avec les milieux naturels situés à proximité. La Ville envisage de créer cet espace en concertation avec les citoyens du secteur. Par ailleurs, elle souligne que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a retiré le projet de prolongement du boulevard de l'Assomption de son plan quinquennal d'immobilisations. Elle précise également que même si le ministère le réinscrivait ultérieurement, le tronçon qui devait traverser le boisé Steinberg prévu dans le projet a été définitivement retiré à l'été 2024. Par ailleurs, l'arrondissement a procédé, en mai 2025, à une modification pour inclure le boisé Steinberg en zonage « espace public – parc » afin de le protéger.

En ce qui concerne les travaux d'enfouissement des lignes prévues par le projet, Hydro-Québec mentionne que ceux-ci engendreraient des entraves de la circulation routière. À cet effet, elle a mandaté une firme spécialisée afin d'établir un schéma de circulation qui préciserait la chronologie des fermetures de tronçons de rue et de pistes cyclables. De

plus, Hydro-Québec coordonnerait les travaux avec les différentes parties prenantes, notamment la Ville de Montréal, la STM ainsi que les services d'urgence, et mettrait en place des mécanismes de communication avant et durant les travaux (DA1, p. 15 PDF).

Par ailleurs, l'initiateur rappelle que son projet s'inscrit dans une démarche d'évaluation et d'autorisation du projet encadrée par le ministère responsable de l'Environnement. Par conséquent, l'ensemble des mesures et des suivis prévus dans le projet constituent des engagements de sa part et seraient inclus dans les plans et devis soumis pour autorisation.

#### 4. Conclusion et clôture

Au regard des informations présentées par Hydro-Québec, le requérant affirme être rassuré par les mesures d'intégration prévues dans le projet dans son milieu d'accueil. Au terme de la séance, il est convenu que ce dernier confirme au commissaire au plus tard le 5 juin s'il se déclare satisfait des informations et réponses fournies par Hydro-Québec relativement aux enjeux soulevés dans sa demande adressée au ministre, ce qui mettrait ainsi fin au mandat de médiation.

Le commissaire clôt la rencontre à 19 h 54.

<b>Compte rendu fait le 5 juin 2025</b>	<b>Préparé par</b> : Karim Chami
	<b>Validé par</b> : Martin Lessard